



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Harcèlement scolaire

Question écrite n° 42274

Texte de la question

M. Bernard Perrut alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le harcèlement scolaire qui continue de faire, malheureusement, l'actualité à échéance régulière. Le harcèlement scolaire, surtout quand il est démultiplié par les réseaux sociaux, est un drame individuel, mais aussi collectif. Il bride la liberté individuelle, porte atteinte à l'égalité en droits et fracasse l'idéal de fraternité. Face à ce fléau, plus personne ne doit donc se voiler la face : la priorité est à une action déterminée pour mieux prévenir, détecter et traiter. Si le renforcement de la prévention en amont est une nécessité absolue pour éviter que les comportements répréhensibles ne surviennent, le traitement en aval des cas de harcèlement scolaire qui subsisteraient malgré la prévention permet, outre la résolution d'une situation délétère pour le harcelé, de réaffirmer le caractère inacceptable du harcèlement scolaire et de montrer que l'établissement s'attaque véritablement au problème. C'est à cette condition, par la mobilisation générale, notamment vis-à-vis des réseaux sociaux, que le combat mené contre ce phénomène dramatique pourra mieux réussir. N'épargnant personne, le harcèlement scolaire nécessite une implication massive de tous pour faire enfin de cette politique publique, initiée il y a dix ans seulement, une véritable grande cause nationale. Si en France, la réaction des autorités publiques a été plus tardive que dans d'autres pays, notamment scandinaves, cette politique publique doit désormais être prioritaire et il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42274

Rubrique : Harcèlement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 janvier 2022

Question publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7925

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)